


Liste des Emplacements Réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général selon l'Art. L. 123-1, 1° et 2° du Code de l'Urbanisme		STATION AU PLU
N°	INTITULE FONCTION	AU BENEFICIAIRE
1	Extension de écoles, espace public, espaces verts	Commune
2	Places	Commune
3	Extension du cimetière	Commune
4	Accès à la zone d'activités - 10m d'emprise	Commune
5	Accès piétons - 10m d'emprise	Commune
6	Elargissement de voie à 7m d'emprise	Commune
7	Elargissement de voie à 7m d'emprise	Commune
8	Elargissement de voie à 7m d'emprise	Commune
9	Elargissement de voie à 7m d'emprise	Commune
10	Elargissement de voie à 7m d'emprise	Commune

Liste des Emplacements Réservés en vue de la réalisation de programmes de logements selon l'Art. L. 123-2 du Code de l'Urbanisme	
A	Logement
B	Logement

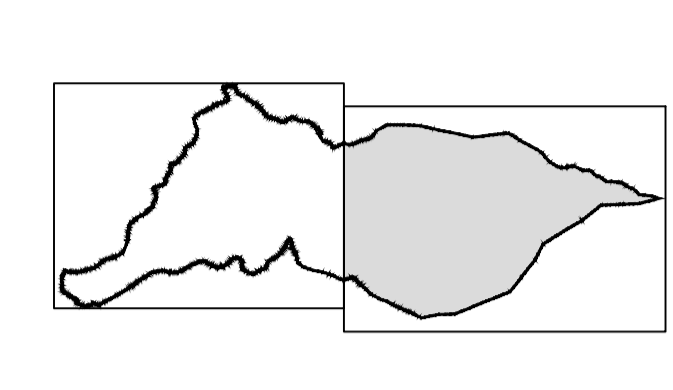


**LEGENDE**

- Zonage
- Espaces Bleus Classés à conserver ou à créer
- Espaces verts protégés
- Arbres
- Emplacements réservés
- Emplacements réservés pour l'élargissement de voie
- Effet positif en application de l'art. L. 31 du Code de l'Urbanisme
- ZAD
- Perimètre de Z.A.U.
- Passe piéton
- Road (L...)
- Voies traversantes
- Perimètre de la ZPPAUP
- Pour information
- Délimitation de la zone servitude
- Délimitation de périmètre de protection immobilière
- Délimitation de périmètre de protection paysagère

Commune de  
**ESPELETTE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
Dossier de Modification n°2



**PLAN DE ZONAGE**  
PLU approuvé le 08 Février 2008  
Date de l'état  
Date de l'état 2014  
**Sud**